



## STAGES USV TENNIS - Vacances de Février 2025

USV Tennis - 82 rue des Merlettes 78110 Le Vésinet - Tél : 01 39 52 27 20

Courriel : [secretariat@usvtennis.fr](mailto:secretariat@usvtennis.fr) - Site : [www.usvtennis.fr](http://www.usvtennis.fr)



### Formule habituelle : Stages par demi-journée ou en soirée

Du lundi 17 au vendredi 21 février

OU

du lundi 24 au vendredi 28 février

soit 5 jours

**JEUNES** Tennis par demi-journée : 2h pour 160 €

de 10h30 à 12h30 OU de 14h30 à 16h30

**ADULTES** Tennis en soirée : 1h30 pour 170 €

à partir de 17h ou plus tard selon les disponibilités

*Pour les non-licenciés, prévoir un supplément de 38 € pour les Jeunes ou de 48 € pour les Adultes comprenant la licence FFT et les frais administratifs.*

*Réduction de 10€ par enfant à partir du 2<sup>ème</sup>. Les tarifs sont des montants forfaitaires non remboursables.*

Entourer les dates, formules et horaires qui vous conviennent

Chèque à établir à l'ordre de « USV Tennis » et à remettre au secrétariat pour le mercredi 12 février au plus tard

Nom Prénom : ..... Date de naissance : ..... Niveau : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**T.S.V.P.**



## STAGES USV TENNIS - Vacances de Février 2025

USV Tennis - 82 rue des Merlettes 78110 Le Vésinet - Tél : 01 39 52 27 20

Courriel : [secretariat@usvtennis.fr](mailto:secretariat@usvtennis.fr) - Site : [www.usvtennis.fr](http://www.usvtennis.fr)



### Nouvelle formule 2025 !!! Stages à la journée pour les jeunes à partir de 7 ans

10h – 10h30 : Accueil et échauffement

10h – 12h30 : Tennis

12h30 – 14h30 : Déjeuner pique-nique fourni par la famille et encadré par Pammylla

14h30 - 16h : Tennis

16h – 16h30 : Goûter

Le club fourni les boissons et le goûter

Du lundi 17 au vendredi 21 février

OU

du lundi 24 au vendredi 28 février

soit 5 jours pour 360 €

Pour les non-licenciés, prévoir un supplément de 38 € pour les Jeunes comprenant la licence FFT et les frais administratifs

Réduction de 10€ par enfant à partir du 2<sup>ème</sup>. Les tarifs sont des montants forfaitaires non remboursables.

Entourer les dates, formules et horaires qui vous conviennent

Chèque à établir à l'ordre de « USV Tennis » et à remettre au secrétariat pour le mercredi 12 février au plus tard

Nom Prénom : ..... Date de naissance : ..... Niveau : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**T.S.V.P.**